

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DU GERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 MAI 2026  
COMMUNAUTE DE COMMUNES ASTARAC ARROS EN GASCOGNE

**Délibération n°2026/57 du 12 mai 2026**

Nombre de Conseillers :  
En exercice : 49  
Quorum : 25  
Présents : 44  
Absents : 5  
Votants : 44  
-dont « pour » : 44  
-dont « contre » : 0  
-dont « abstention » : 0

L'an deux mille vingt-six, le 12 mai à 18h30, se sont réunis à la salle des fêtes de la commune de Clermont-Pouyguillès, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne sous la présidence de Madame Céline SALLES, Présidente, dûment convoqués le 06 mai 2026.

Présents : M. Esterez, S. Weisz, JN Jammet, P. Cano, S. Rocq, L. Aguer, C. Ambroziewicz, F. Lafforgue, P. Almanza, E. Vergez (suppléant R. Sassoli), F. Dupouey, P. Laprebende, S. Lucantis (suppléante C. Abadie), JM Castay, V. Cyriaque, S. Lahille, F. Thiroit, Y. Abadie, D. Tugaye, P. Baron, C. Salles, M. Doneys, N. Bailly, J. Bourgade, JC Verdier, S. Montero (suppléant JC Laborie), N. Lartigue, F. Monserrat, L. Soriano, M. Couget, JM Laffitte, P. Charlier, J. Puch-Nedellec, S. Robert, D. Jové, F. Gouzenne, C. Verdier, JM le Mao, H. Tujague, J. Bernichan, M. Despaux, J. Lary, M. Moura, P. Podlaziewicz

Absents excusés : M. Ulian, A. Bayle, C. Bonnassies, C. Mailhos, A. Zapatero

Secrétaire de séance : S. Lahille

**Objet : Désignation représentants au Contrat Local de Santé (CLS) Astarac**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L 5221-2 ;

**VU** la délibération N°2021-64 du Conseil Communautaire de 9 Décembre 2021 portant constitution d'une entente intercommunautaire Astarac ;

**VU** la délibération N°2023-55 du Conseil Communautaire en date du 28 septembre 2023 portant constitution d'un contrat local de santé à l'échelle de l'entente Astarac ;

**VU** la délibération N°2024-68Bis du Conseil Communautaire en date du 16 septembre 2024 concernant la convention de financement du Contrat Local de Santé Astarac ;

**VU** la délibération n°2024-67Bis du Conseil Communautaire en date du 16 septembre 2024 désignant les représentants de la Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne au CLS Astarac ;

Madame la Présidente rappelle que 3 membres sont à désigner au sein du COFIL du Contrat Local de Santé Astarac, et fait appel à candidature : Mme Céline SALLES, Mme Nadine BAILLY, Mme Martine COUGET proposent leur candidature.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **DE DÉSIGNER** pour siéger au sein du COFIL du Contrat Local de Santé Astarac :
  - Mme Céline SALLES
  - Mme Nadine BAILLY
  - Mme Martine COUGET.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

La Présidente,

  
**Céline SALLES**



Certifié exécutoire par la Présidente compte tenu :

- de sa réception en sous-préfecture de Mirande le .....
- et de sa publication le .....

La Présidente :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU – Villa Noullobos – Cours Lyautey – BP 53 – 64010 PAU Cedex dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification ou publication soit par dépôt direct à l'accueil de la juridiction, soit par envoi postal de préférence en recommandé avec accusé de réception soit sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).